# CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES N°

# DESTINE AUX FEDERATIONS, LIGUES, CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES CONDITIONS PARTICULIERES

#### ENTRE LES SOUSSIGNES.

L'Administration générale du Sport du Ministère de la Communauté française, représentée par Madame Nadine MICHAUX agissant en vertu de sa qualité de Directrice du centre sportif ADEPS La Fraineuse

sis à

Adresse complète : Avenue Amédée Hesse, 41A 4900 SPA

Téléphone: 087/77.25.88 Mail: adeps.spa@cfwb.be

Fax: 087/77.25.89

ci-après dénommée

« L'ADEPS », D'UNE PART

Nom de la Fédération, de la Ligue, du Club et/ou de l'association sportive :

Société;

A.S.B.L;

Association de fait.

Représentée valablement par Monsieur Manuel WAHNON de OLIVEIRA agissant en vertu de sa qualité de

N° registre société commerciale ou ASBL: 887.713.514

Adresse complète : rue Eugène VERHEGGEN 3- 1060 Bruxelles.

Téléphone : <u>0498/84 46 31</u> Mail : nsg.asbl@gmail.com

ci après dénommé(e)

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART



## LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT:

# Article 1er: Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture par l'ADEP	S au Cocontractant des prestations
suivantes:	

1°/ Type de séjour

<u>A séjour sportif en internat</u> seul	□ séjour sportif en e	xternat	□ séjour en logement
3°/ Réservation du			
4°/Nombre total de participants : 7	filles/femmes:4		
garçons/hommes:			
5°/ Nombre total d'accompagnateur	<u>s</u> : 2	•••••	
🍿 femmes :	••		
*d hommes:			
Article 2: Prix			
Le prix total du séjour s'élève à : 79 détainment		Il est établi s	elon le devis n°
Le Cocontractant effectue le paieme	ent du montant dû à l'	ADEPS, com	me suit :
1°/ un acompte d'un montant de de la facture d'acompte par verseme centre sportif La Fraineuse sis à Ave	ent sur le compte bane	caire nº BE78	3 <u>0912 1110 6886</u> du
2°/ Le solde du prix doit être payé c	onformément aux co	nditions géné	rales jointes en annexe,

#### Article 3: Conditions générales

auxquelles se réfère le présent contrat.

Le Cocontractant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales en annexe du présent contrat, les accepte et s'engage à les appliquer.

Fait à SPA , en deux exemplaires, le <u>23/05/2016</u>..., chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le cocontractant,	Pour l'ADEPS
Manuel WASNOW To OLIVE administration.	nes
	l control of the cont
Nom, prénom, qualite, signatur	re) La Directrice du centre ADEPS de la Fraineuse

## **CONDITIONS GENERALES**

# Article 1 . Conclusion du contrat de prestations de services

- Suite à une demande de participation à une activité, l'ADEPS envoie un contrat pour ladite activité en question.
- Le Cocontractant renvoie à l'ADEPS le contrat reçu complété et signé dans les 30 jours calendrier à dater de son envoi sous peine de voir appliquer des modifications tarifaires ou d'annulation.
- Le signataire dudit contrat doit représenter légalement le Cocontractant, à défaut de quoi il sera tenu personnellement responsable des engagements contractés en vertu dudit contrat.
- Le Cocontractant doit fournir à la direction du centre sportif concerné toute information utile qui lui est demandée expressément. Toute transmission d'informations inexactes ou tardives entraîne la nullité du contrat.

## Article 2: Nombre de participants et accompagnateurs

• Pour répondre à une nécessité pédagogique et sécuritaire, l'équipe d'encadrement du Cocontractant doit obligatoirement être composée d'un minimum de deux accompagnateurs.